



2026 /

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026 - 15
En date du 05 février 2026

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un local pour la création d'une boucherie – CABINET Herr Milan Architectes

Prise en application de la délibération N°2024-107 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L.122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande publique notamment ses articles 1311-1 ET r.2161.13

Considérant la nécessité de réhabiliter un local communal pour y installer une boucherie, dans le cadre de la réhabilitation du commerce local ;

Considérant que le montant total du marché (21 900 € HT) est inférieur au seuil de 40 000€ HT prévu par l'article **R.2161-13** du Code de la Commande Publique, justifiant une procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant que l'offre présentée par le **Cabinet Herr Milan Architectes**, en groupement conjoint avec **ID ingénierie**, répond aux critères techniques et financiers fixés par la Ville ;
Considérant que la Ville n'a reçue aucune autre offre pour cette mission ;

Monsieur le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : **D'accepter** l'offre du Cabinet Herr Milan Architectes, sis 15 rue Hégésippe Moreau à Paris (75018) N° Siret : 890 854 409 00012, pour un montant total de 17 900€ HT soit 21 480 TTC au titre de la maîtrise d'œuvre.

Article 2 : **De dire** que le Cabinet susvisé est en groupement de commande conjoint avec mandataire solidaire :

- ID Ingénierie, sis 37 rue Faidherbe à Tumeries (59239), N° SIRET 913 872 115 00013 pour un montant total de 4 100€ HT soit 4 920€ TTC.

Article 3 : **De dire** que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la Commune.

Article 4 : **De préciser** que l'exécution du marché débute à la notification du marché et que les travaux seront réalisés à compter de l'ordre de service de démarrage.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2026

Application agréée E-legalite.com



2026 /

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : **06/02/2026**

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **06/02/2026**

REÇU EN PREFECTURE

le **06/02/2026**

Application agréée E-legalite.com



**Mission de maîtrise d'œuvre pour
la réhabilitation d'un local pour création d'une boucherie
Annexe n°1 à l'acte d'engagement - Répartition des honoraires**

MISSION	TOTAL SUR HONORAIRES %	TOTAL GLOBAL H.T	Part de : Herr Milan Architectes		Part de : ID Ingénierie	
			%	Montant HT	%	Montant HT
Etudes d'Avant-Projet sommaire (APS) Etudes d'Avant-Projet Définitif (APD)	31.8%	5,700.00 €	25.4%	3,500.00 €	53.7%	2,200.00 €
Etudes de Projet (PRO)	14.0%	2,500.00 €	12.3%	1,700.00 €	19.5%	800.00 €
Assistance à la passation des marchés de travaux : établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)						
Assistance à la passation des marchés de travaux : passation des marchés de travaux (ACT2)	9.5%	1,700.00 €	6.5%	900.00 €	19.5%	800.00 €
Synthèse des études d'exécution (SYN)	5.0%	900.00 €	6.5%	900.00 €	0.0%	- €
Examen de conformité du projet (VISA)	6.7%	1,200.00 €	6.5%	900.00 €	7.3%	300.00 €
Direction de l'exécution des travaux (DET)	27.9%	5,000.00 €	36.2%	5,000.00 €	0.0%	- €
Assistance aux opérations de réception des travaux (AOR)	5.0%	900.00 €	6.5%	900.00 €	0.0%	- €
TOTAL HT	100.0%	17,900.00 €	100.0%	13,800.00 €	100.0%	4,100.00 €

Enveloppe financière des travaux	60,000.00 €	HT
----------------------------------	--------------------	----

Montant rémunération Maîtrise d'œuvre	17,900.00 €	HT
---------------------------------------	--------------------	----

DATE ET SIGNATURE DU MANDATAIRE
A Paris, le 07.01.2026



REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2026
Application agréée E-legalite.com

99_AR-095-2195 03521-2 026 02 05-DM2026_15-A